DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2019 A 19 H 30

MEMBRES ELUS : 19
MEMBRES EN FONCTION: 18
MEMBRES PRESENTS : 12 + 4 pouvoirs
MEMBRES ABSENTS : 06

MEMBRES PRESENTS :

M. Bernard BECK
Mme Isabelle HALTER
Adjoints
Mme Joelle SCHOTT
M. Jacky BRUCKER
Mme Célia RISCHMANN
Mme Martine FOHR
M. Jérémie SCHNEIDER
Mme Agnès FISCHER
M. Daniel BITZ
M. Christian SCHOTT
Mme Françoise KEIFF
Mme Tiffany DILLINGER
Conseillers

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : M. Patrick SCHOTT, pouvoir à M. Bernard BECK
Mme Christel BUCHEL, pouvoir à Mme Isabelle HALTER
M. Gérard HALTER
M. Thierry REHRI, pouvoir à M. Jérémie SCHNEIDER
M. Jean-Luc SCHLOSSER, pouvoir à Mme Tiffany DILLINGER

MEMBRE ABSENT NON EXCUSE : Mme Nathalie SCHEIDT

****

La convocation pour la séance a été transmise le 21 mars 2019 séparément à tous les membres du conseil municipal.

****

Monsieur Bernard BECK, adjoint au maire de SCHIRRHEIN, ouvre la séance.

****

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2018

L'adjoint au maire soumet le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2018 au vote du conseil municipal, pour approbation.

Le conseil municipal,
à l'unanimité des membres présents,
approuve le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2018.

II. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal désigne M. Jérémie SCHNEIDER, en qualité de secrétaire de séance.

III. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Conformément aux délégations données par le conseil municipal au maire par délibération du 17 avril 2014, l'adjoint au maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance du conseil municipal.

. MARCHES PUBLICS

RENOVATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE – AVENANTS

Lot n° 6 – Electricité
Avenant en plus, soit 9,6 % du marché initial, qui passe de 36 636,- € h.t. à 40 164,- € h.t.

Lot n° 10 – Sanitaire
Avenant en plus, soit 1,3 % du marché initial, qui passe de 30 775,50 € h.t. à 31 177,50 € h.t.

. LOCATION DE BIENS

Conclusion d'un nouveau bail de location d'emplacement destiné aux équipements de téléphonie mobile déjà existants : modification des conditions financières. Loyer annuel versé à la commune à compter du 01.01.2019 : 7 250,- € au lieu de 6 573,- € en 2018 ; revalorisation annuelle de 1 % au lieu de 2 % précédemment.

IV. COMMISSIONS COMMUNALES

Il est donné lecture des comptes – rendus des réunions suivantes :

COMMISSION DES FINANCES DU 13 MARS 2019

1/ COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Section de fonctionnement

Les dépenses et recettes réalisées en 2018 sont portées à la connaissance des membres présents, et comparées aux montants prévus au budget, article par article.

Les explications nécessaires sont données à la commission.

Section d'investissement

Concernant les dépenses, les acquisitions effectuées au chapitre 21 sont détaillées : achats de terrains, matériel informatique et mobilier destinés aux écoles, mobilier pour la mairie, illumination de Noël.

Au chapitre 23, la dépenses principale est la rénovation de l'école élémentaire (235 138,- €). La rubrique 99 «autres bâtiments» concerne essentiellement le remplacement des fenêtres de la mairie, la centrale de traitement d'air de l'ESC, et divers autres travaux. La rubrique «98» voirie – réseaux englobe l'enfouissement de réseaux téléphoniques rue des Asperges, l'éclairage de l'espace festif et l'aménagement d'espaces verts.

Les recettes d'investissement sont pareillement explicitées : subventions et participations des institutions et organismes partenaires de la collectivité, FCTVA sur dépenses 2017, taxe d'aménagement, capitalisation de l'excédent de fonctionnement 2017.

RESULTATS

Fonctionnement

Dépenses :	900 656,57 €
Recettes :	2 116 337,73 €
Excédent :	1 215 681,16 €

Investissement

Dépenses :	1 010 420,48 €
Recettes :	622 137,22 €
Déficit :	388 283,26 €

Résultat de clôture : excédent de 827 397,90 €

2/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

La commission émet un avis favorable au versement des subventions suivantes, le maire rappelant que le taux de soutien est de 15 % sur les dépenses de formation et d'investissement réalisés en 2018 :

Cercle Saint-Nicolas	907,- €
Musique Harmonie	1 380,- €
Club Canin	1 063,- €
Tennis Club	600,- €
Football-Club «Etoile»	300,- €
Donneurs de sang	300,- €
Amicale des sapeurs-pompiers	300,- €
Cercle de Généalogie	300,- €
Alcool assistance	300,- €
	5 450,- €

3/ FISCALITE

L'état annuel établi par les services fiscaux est présenté à la commission, ainsi qu'une simulation de variation des taux.

Les bases augmentant assez sensiblement par rapport à 2018, le produit prévisionnel 2019 à taux d'imposition constants s'établi à 408 617,- € contre 393 292,- € en 2018.

La commission propose de maintenir les taux 2019 à leur valeur de 2018.

4/ BUDGET 2019

Le projet de budget primitif principal est présenté.

Section de fonctionnement

Dépenses et recettes, en équilibre à 1 155 500,- €.

Principales observations :

. Prise en compte des charges des équipements sportifs transférés par la CAH au 1.1.2019.
. Intégration des charges de personnel du recrutement d'un technicien au 15.04.2019.
. Virement prévisible de la section de fonctionnement à la section d'investissement : 154 000,- €.

Section d'investissement

Dépenses et recettes en équilibre à 1 827 681,16 €

Dépenses – Principales opérations :

21 immobilisations corporelles

. Acquisition de terrains	143 000,- €
. Citystade	100 000,- €
. Construction d'un hall de stockage	150 000,- €
. Acquisition de véhicules	59 000,- €
. Mobilier, matériel informatique, Matériel et outillage divers	105 000,- €

23 opérations en cours

. Rénovation de l'école élémentaire (clôture de l'opération)	154 000,- €
. Mise aux normes des vestiaires de football	220 000,- €
. Provision maison de santé / seniors	250 000,- €

Les recettes sont constituées des subventions institutionnelles attendues (383 000,- €) du FCTVA sur dépenses 2018 (60 000,- €), du virement de la section de fonctionnement (154 000,- €), de la capitalisation de l'excédent de fonctionnement 2018 (1 215 681,- €).

La commission émet un avis favorable au budget présenté.

5/ TARIFS 2019 – Précisions

En séance du 12 décembre dernier, le conseil municipal avait décidé des tarifs suivants, pour la location de la salle polyvalente :

. location aux associations de Schirrhein – Schirrhoffen, forfait « week-end » : 600,00 €
. forfait chauffage en saison : 100,00 €
. nettoyage si nécessaire : 70,00 € par heure
. caution 300,00 €

Il y aurait lieu de préciser et d'amender ces tarifs selon les propositions suivantes :

. location aux associations locales, forfait « week-end », maintien à 600,- €
. forfait chauffage et charges, en saison : 150,- €
. forfait charges, hors période de chauffage : 75,- €
. caution : 600,- €.

Avis favorable de la commission.

COMMISSION TRAVAUX & URBANISME DU 25 FEVRIER 2019

Monsieur le maire, Patrick SCHOTT, accueille les participants à la réunion et remercie les représentants du district pour leur présence.

En guise de mise au point suite au questionnement de M. MARBACH qui souhaite un éclaircissement sur le maître d'ouvrage, le maire explique que c'est à la commune de Schirrhein, propriétaire du bâtiment, à laquelle revient la maîtrise d'ouvrage suite au transfert de compétences voté par la CAH, avec application au 1er janvier 2019.

Le maire regrette que la communauté d'agglomération de Haguenau ait transféré un équipement qui n'est pas aux normes, qu'aucun projet n'ait été élaboré par cette dernière.

Le maire indique que dans un courrier réponse du 8 février, le président de la CAH répond par la négative à sa demande de participation à hauteur de 80 % du montant de l'investissement. C'est donc bien aux communes de Schirrhein et de Schirrhoffen que reviennent les frais de mise aux normes. A ce propos, le maire regrette qu'aucun élu de la commune de Schirrhoffen n'ait pu se déplacer, compte tenu de l'importance de l'enjeu : une rétrogradation de l'équipe I à la fin de la saison si l'équipement ne répond pas aux normes d'exigences N4.

Le président Albert GEMMRICH, indique clairement qu'aucune année de dérogation supplémentaire ne sera accordée, au terme du délai de 3 ans accordé à la communauté de communes de Bischwiller / communauté d'agglomération de Haguenau. M. MARBACH indique avoir été interpellé par M. GRESS lors de la célébration du 10ème anniversaire de l'épopée du FCE pour un éventuel projet porté par la CAH. Le maire indique que c'est un effet d'annonce, qu'aucun projet n'est en cours, qu'il avait 30 mois pour s'en occuper et qu'il n'a rien fait.

Après cette mise au point, l'architecte présente les différentes possibilités de réaménagement des espaces du vestiaire permettant de répondre aux exigences de la réglementation.

La discussion collégiale de l'ensemble des participants de la réunion permet de dégager et de quasi-valider un schéma de réaménagement.

La solution d'agrandir n'est pas nécessaire compte tenu des espaces en place. Cette solution étant également la plus onéreuse est rapidement écartée.

Il est retenu de :

. Décaler le vestiaire de l'équipe adverse du côté diagonalement opposé à celui de l'équipe locale.
. Ne pas mettre de sanitaire dans les vestiaires joueurs.

. Mettre le vestiaire arbitre en lieu et place de l'actuel vestiaire de l'équipe adverse.
. Intégrer un bloc sanitaire dans le vestiaire arbitre.
. Conserver et adapter les deux WC actuels aux normes handicapées (prévoir agrandissement).
. Créer un deuxième vestiaire arbitre plus petit avec douche si possible, en cas de présence féminine parmi les arbitres et juges de touche.
. Conserver si possible la surface de l'actuel vestiaire de l'équipe locale, celle-ci pouvant accueillir 2 équipes de la localité en cas de besoin (2 matchs successifs).

Le maire indique que dans le cadre de la rénovation globale, il y aurait lieu de prévoir le remplacement des douches, blocs sanitaires, les revêtements de sol et muraux, la réfection de l'installation électrique (vétuste), la mise en place d'une VMC, le remplacement de la chaudière au besoin et le traitement de l'accessibilité.

Autres travaux

M. BAUMANN indique qu'il reste en plus des vestiaires, le tracé à revoir (agrandissement de l'aire de jeu de 3 mètres), de prévoir une protection de la sortie des joueurs du vestiaire (un auvent de 1,5 ml de long et de la largeur de la porte) et la rehausse des buts (décapage de la pelouse).

Le maire indique que ces travaux sont en cours.

Echéances

Le maire indique que la ligue recevra sous quinzaine les plans de réaménagement afin de les présenter en commission le 15 mars.

Un échéancier des travaux sera à réaliser par le cabinet d'architecture. D'après le président du FCE, ils pourraient débuter après la fin de la saison, soit le 2 juin 2019.

M. BAUMANN indique que le terrain synthétique, classé N5, pourrait être utilisé comme terrain de repli si les travaux ne pourraient pas être totalement soldés d'ici le début de la saison 2019 / 2020.

Conclusion

Les membres présents invités par la municipalité de Schirrhein se félicitent de la tournure du projet et se disent rassurés par l'engagement de la municipalité de Schirrhein pour la pérennisation de l'équipe I du club en Régional I, grâce à la réalisation de la conformité des vestiaires et du terrain aux exigences N4.

Fin de la réunion à 16 h 00.

V. COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

Le conseil municipal,

. vu les projets de comptes administratifs présentés par Mme Isabelle HALTER, adjointe au maire,

. vu l'avis favorable de la commission des finances,

. entendu les explications,

à l'unanimité des membres présents,

décide

. d'approuver les comptes administratifs de l'exercice 2018 présentés comme suit :

. COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

Section de fonctionnement :

Dépenses :	900 656,57 €
Recettes :	2 116 337,73 €
Excédent :	1 215 681,16 €

Section d'investissement :

Dépenses :	1 010 420,48 €
Recettes :	622 137,22 €
Déficit :	388 283,26 €

Investissement – crédits reportés sur l'exercice 2019 :	670 689,00 €

Résultat cumulé de clôture :

Fonctionnement – excédent :	1 215 681,16 €
Investissement – déficit :	388 283,26 €
Excédent de clôture :	827 397,90 €

. COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT «LES MYRTILLES» - TRANCHE 3

Fonctionnement :	
Dépenses :	711 314,41 €
Recettes :	711 314,41 €
Investissement :	
Dépenses :	1 740 345,86 €
Recettes :	1 740 345,86 €

Ce budget annexe est soldé.

. COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT «LES MYRTILLES» – TRANCHE 4

Fonctionnement :	
Dépenses :	204 275,68 €
Recettes :	669 025,91 €
Excédent :	464 750,23 €
Investissement :	
Dépenses :	314 181,87 €
Recettes :	0 €
Déficit :	314 181,87 €
Excédent de clôture :	150 568,36 €

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018 – BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents,

décide

. d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice 2018, soit un montant de 1 215 681,16 €, au financement de la section d'investissement de l'exercice 2019

. charge le maire d'émettre le titre de recette correspondant à l'article 1068 «Réserves – Excédent de fonctionnement capitalisé».

VI. COMPTES DE GESTION DU COMPTABLE – EXERCICE 2018

Le conseil municipal,

Considérant la conformité des écritures et résultats des comptes de gestion du trésorier municipal, comptable, du budget principal et des budgets annexes du lotissement «Les Myrtilles», tranches III et IV, avec la comptabilité administrative de l'ordonnateur,

décide,

à l'unanimité des membres présents,

d'approuver les comptes de gestion de l'exercice 2018 présentés par le trésorier de Bischwiller.

VII. SUBVENTIONS DE LA COMMUNE AUX ASSOCIATIONS LOCALES

M. Bernard BECK présente au conseil municipal un tableau récapitulatif des demandes de subvention présentées par les associations de Schirrhein – Schirrhoffen, et relatives aux dépenses de formation et d'investissement engagées en 2018.

Ces demandes, qui doivent être accompagnées des pièces justificatives correspondantes, ont fait l'objet d'une vérification par l'administration municipale.

M. Bernard BECK rappelle que le taux de subventionnement de la commune de Schirrhein a été porté à 15 %, depuis 2014.

Le conseil municipal,

. vu le tableau d'analyses des demandes présenté,

décide, à l'unanimité des membres présents, d'attribuer aux associations et structures locales les subventions suivantes :

. Musique Harmonie, un montant de 1 380,- € soit 880,- € représentant 15 % des investissements et des dépenses de formation réalisés en 2018 et 500,- € pour participation aux évènements organisés par la commune.

. Club Canin, un montant de 1 063,- €, représentant 15 % des investissements réalisés en 2018 ainsi que la prise en charge de 50 % de la consommation d'électricité du site de l'association.

. Cercle Sportif et Culturel Saint-Nicolas, un montant de 907,- €, représentant 15 % des investissements et des dépenses de formation réalisés en 2018.

. Tennis Club, un montant de 600,- €, représentant 15 % des dépenses de formations réalisés en 2018.

. Cercle de Généalogie, un soutien financier forfaitaire de 300,- €.

. Football-Club «Etoile», un soutien financier forfaitaire de 300,- €.

. Alcool assistance, un soutien financier forfaitaire de 300,- €.

. Amicale des sapeurs-pompiers, un soutien financier forfaitaire de 300,- €.

. Donneurs de Sang, un soutien financier forfaitaire de 300,- €.

Par ailleurs, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 100,- € à l'amicale des jeunes sapeurs-pompiers de la Moder, un jeune de la commune y étant actif.

VIII. SUBVENTION COMMUNALE AU CCAS

Le conseil municipal,

décide à l'unanimité des membres présents,

d'attribuer une subvention de fonctionnement de 11 000,- € au CCAS de Schirrhein.

IX. CREDITS SCOLAIRES 2019

Le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents,

considérant que les crédits scolaires n'ont pas été réévalués depuis 2017,

décide d'augmenter le montant des crédits scolaires de l'exercice 2019 de 34,- € à 35,- €, par élève scolarisé dans les écoles maternelle et élémentaire de Schirrhein – Schirrhofen.

X. TARIFS COMMUNAUX 2019 – PRECISIONS

M. Bernard BECK rappelle qu'en séance du 12.12.2018, les tarifs 2019 de location de la salle polyvalente avaient été adoptés comme suit :

. location aux associations locales de Schirrhein – Schirrhoffen, forfait «week-end», 600,- €
. forfait chauffage, en saison, 100,- €
. nettoyage, si nécessaire, 70,- €
. caution : 300,- €.

M. Bernard BECK indique qu'il y aurait lieu de préciser et d'amender ces tarifs, en tenant compte des usages locaux.

La commission communale des finances (voir point IV de la présente séance) a formulé les propositions suivantes :

. location aux associations locales, forfait «week-end», maintien à 600,- €
. forfait chauffage et charges, en saison : 150,- €
. forfait charges, hors période de chauffage : 75,- €
. caution 600,- €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modifications tarifaires comme suit :

- Location aux associations locales :

  . Forfait «week-end» : 600,00 € ; applicable uniquement aux manifestations annuelles d'envergure grand public, organisées à but lucratif.

  . Mises à disposition ponctuelles, soirées privées, manifestations sportives payantes :
    . forfait chauffage en saison, et charges : 150,- €
    . hors saison de chauffage, charges : 75,- €.

  . Manifestations sportives : gratuité.

XI. REAMENAGEMENT ET MISE AUX NORMES DES VESTIAIRES DU STADE OSCAR HEISSERER

A/ APPROBATION DU PROJET

M. BECK rappelle que les autorités fédérales du football n'ont, pour la troisième saison consécutive, pas homologué au niveau «N4» les installations du stade Oscar Heisserer.

Extrait de l'avis de classement de la commission de district des terrains et infrastructures sportives du 9 février 2018 :

«Le club du FCE Schirrhein jouant en R1, évolue sur l'installation désignée ci-dessus. L'article 35.2 des règlements particuliers LGEF, précise qu'un club n'ayant pas d'installation, classée minimum N 4 n'est plus accepté en R1, après 3 années de dérogation, pour mise à niveau.

Le club est pour la saison 2017/2018 en deuxième année de dérogation.

Le terrain du stade Oscar Heisserer, ne répond pas aux exigences N 4 :

1/ Couloir d'accès terrain non conforme
2/ Bancs joueurs non conformes 3,50 m au lieu de 5 m
3/ Buts hauteur non conformes
4/ Largeur du terrain non conforme 65 m au lieu de 68 m
5/ Vestiaire visiteurs : surface non conforme 14 m2 au lieu de 20 m2
6/ Vestiaire arbitre non conforme 5 m2 au lieu de 12 m2
7/ But foot réduit à déplacer à la distance règlementaire (2,50 m ligne de touche)».

Les positions n° 2, 3, 4 et 7 sont aujourd'hui conformes, la CAH ayant effectué les travaux correspondants en début d'année 2019.

Les autres exigences, qui concernent les vestiaires, relèvent désormais, depuis le 1.1.2019, de la compétence communale.

Ainsi, un maître d'œuvre a été contacté afin d'établir un projet de mises aux normes.

Le cabinet Denis WALTHER de Haguenau a réalisé un avant-projet, de mise aux normes, dont les plans sont projetés en séance.

Cette opération serait également l'occasion de moderniser les locaux, assez vétustes sur certains aspects (distribution électrique, installations sanitaires et de chauffage, carrelage notamment).

L'estimatif financier s'établi à 162 500,- € HT, honoraires inclus.

M. BECK propose à l'assemblée d'approuver ce projet.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

. approuve le projet de mise aux normes des vestiaires de football du stade Oscar Heisserer, tel qu'établi par le maître d'œuvre

. s'engage à une exécution rapide des travaux, l'objectif étant de permettre l'utilisation des nouveaux locaux à la fin de l'été 2019.

B/ APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT – DEMANDES DE SUBVENTION

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

. approuve le plan de financement du projet de mise aux normes des vestiaires de football du stade Oscar Heisserer, présenté comme suit :

Estimation H.T.	162 500,00 €
Région – Pacte ruralité 20 %	32 500,00 €
Etat – DETR 20 %	32 500,00 €
Fonds concours CAH 25 %	40 625,00 €
FFF – Fonds soutien football amateur	20 000,00 €
Reste à charge communes :	36 875,00 €
Dont Schirrhoffen	9 218,75 €
Dont Schirrhein	27 656,25 €

. sollicite auprès de la Région Grand Est, de l'Etat, de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, de la Fédération Française de Football, les aides financières correspondantes

. autorise le maire à effectuer toutes les démarchés y relatives.

XII. CONSTRUCTION D'UN ATELIER MUNICIPAL ANNEXE

A/ APPROBATION DU PROJET

M. BECK indique au conseil municipal que les services techniques communaux sont à l'étroit dans leurs ateliers, construits il y a 20 ans de cela.

Durant ces 2 décennies le parc véhicules s'est agrandi, quantité de matériels et outillage ont été acquis. Le manque d'espaces abrités oblige fréquemment le maintien en extérieur du matériel, ce qui n'est pas optimal.

Ainsi, le besoin de construction d'un atelier municipal annexe s'est fait jour.

Ce bâtiment viendrait s'implanter entre l'espace artisanal «la chocolaterie» et le stade de la forêt, sur une emprise communale.

Le maire a sollicité des devis pour un hall métallique de 18 m x 10 m sur une dalle béton, avec électrification.

Hors honoraires de maître d'œuvre, l'ensemble est estimé à 115 942,50 € h.t.

M. BECK invite le conseil municipal à approuver ce projet.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Approuve le projet de construction d'un atelier municipal annexe de 180 m2.

B/ APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT – DEMANDES DE SUBVENTION

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

. approuve le plan de financement du projet de construction d'un atelier municipal annexe de 180 m2, présenté comme suit :

Estimation H.T.	115 942,50 €
Région – Pacte ruralité 20 %	23 188,50 €
Etat – DETR 30 %	34 782,75 €
Reste à charge des communes	57 971,25 €

. sollicite auprès de la Région Grand Est, de l'Etat, les aides financières correspondantes

. autorise le maire à effectuer toutes les démarchés y relatives.

XIII. AMENAGEMENT D'UN «CITYSTADE»

A/ APPROBATION DU PROJET

M. BECK rappelle qu'en séance du 3 janvier 2018, le conseil municipal avait approuvé le projet d'un citystade, à implanter sur le terrain de basket extérieur, rue des Ecoles.

La consultation d'entreprises avait malheureusement été infructueuse. Par conséquent la réalisation ne s'est pas faite en 2018.

Ce projet reste néanmoins d'actualité. La municipalité en souhaite l'exécution en 2019.

L'estimation des travaux hors honoraires de maîtrise d'ouvrage s'élève à 67 187,05 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

. confirme sa délibération du 3 janvier 2018 approuvant le principe de réalisation d'un terrain multisports dit «citystade», estimé à ce jour à 67 187,05 € HT.

B/ APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT – DEMANDES DE SUBVENTION

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

. approuve le plan de financement du projet d'aménagement d'un «citystade», présenté comme suit :

Estimation H.T.	67 187,05 €
Région – Pacte ruralité 20 %	13 437,41 €
Etat – DETR 20 %	13 437,41 €
Autofinancement des communes	40 312,23 €

. sollicite auprès de la Région Grand Est, de l'Etat, les aides financières correspondantes

. autorise le maire à effectuer toutes les démarches y relatives.

XIV. FISCALITE DIRECTE LOCALE 2019

M. Bernard BECK présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019, établi par les services fiscaux.

A taux constants, la recette serait de 393 292,- €.

Il rappelle que la commission des finances a émis un avis favorable à un maintien des taux à leur valeur 2018.

M. Bernard BECK soumet cette proposition au vote du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

. décide de maintenir les taux de la fiscalité directe locale à leur valeur 2018, ceux-ci s'établissant comme suit :

	Taux	Base prévisionnelle	Produit brut

Taxe d'habitation	11,13 %	2 129 000,- €	236 958,- €
Taxe sur le foncier bâti	9,92 %	1 487 000,- €	147 510,- €
Taxe sur le foncier non bâti	38,10 %	27 300,- €	10 401,- €

XV. BUDGETS PRIMITIFS 2019

Le conseil municipal,

après avoir pris connaissance du détail des budgets primitifs 2019, présentés par l'adjointe au maire chargée des finances,

considérant l'avis favorable de la commission des finances,

décide d'approuver,

à l'unanimité des membres présents,

. le budget primitif principal de l'année 2019, comme suit :

Section de fonctionnement	recettes et dépenses en équilibre pour un montant de 1 155 500,00 €
Section d'investissement	recettes et dépenses en équilibre pour un montant de 1 827 681,16 €, y compris les reports budgétaires 2018 suivants : dépenses 670 689,00 €.

. le budget annexe 2019 du lotissement «Les Myrtilles», tranche 4, comme suit :

Section de fonctionnement	recettes et dépenses en équilibre pour un montant de 251 568,36 €.

XVI. PERSONNEL COMMUNAL

M. Bernard BECK rappelle qu'en séance du 24.10.2018, le conseil municipal avait créé un poste de technicien territorial.

A l'issue de la procédure de recrutement, M. Yannick SCHIMMER, technicien supérieur hospitalier de 2ème classe, a été retenu. Il est issu de la fonction publique hospitalière.

Il sera intégré au sein de l'effectif communal au 15 avril 2019, au grade de la fonction publique territoriale équivalent, à savoir : «technicien principal de 2ème classe».

Ainsi, M. Bernard BECK invite le conseil municipal à procéder à la création du grade susdit.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

. rapporte sa décision du 24 octobre 2018 (point X. A) portant création d'un poste de technicien

. décide de créer un poste de technicien principal de 2ème classe, avec effet du 15 avril 2019.

XVII. INFORMATIONS

RESTROSPECTIVE COMMUNALE

13.12.2018 : Conseil d'agglomération de Haguenau
14.12.2018 : Repas du personnel communal
17.12.2018 : RV avec le CAUE pour évoquer les projets seniors et santé de la commune
18.12.2018 : RV bibliothèque / CAH pour le transfert à la CAH
21.12.2018 : RV au terrain d'honneur Oscar Heisserer avec les instances du district / MM. BAUMANN et MARBACH pour la non-conformité du stade et des vestiaires
28.12.2018 : RV d'embauche du technicien
09.01.2019 : 2ème RV bibliothèque pour le transfert à la CAH
09.01.2019 : Conférence des maires de la CAH
11.01.2019 : Vœux du maire et accueil des nouveaux arrivants
12.01.2019 : Comité consultatif
12.01.2019 : 2ème série d'entretien d'embauche pour le poste de technicien
14.01.2019 : RV avec l'architecte Walther de Haguenau pour l'aménagement des vestiaires du football-club
25.01.2019 : Réunion de début d'année avec les agents techniques de la commune
26.01.2019 : Réunion avec le président de la chorale Sainte-Cécile pour le transfert au centre paroissial
26.01.2019 : Assemblée générale de l'amicale des sapeurs-pompiers volontaires de Schirrhein – Schirrhoffen
29.01.2019 : Réunion avec les professionnels de santé pour la maison de santé
30.01.2019 : Commission communication
01.02.2019 : Réunion avec le président du Skat-Club
07.02.2019 : Conseil d'agglomération de Haguenau

09.02.2019 : Comité consultatif
11.02.2019 : Réunion mensuelle service technique de Bischwiller
22.02.2019 : Réunion de débriefing des enquêteurs pour les actions seniors
25.02.2019 : Réunion au stade Oscar Heisserer avec les instances du district, les représentants du club, l'architecte et les élus
27.02.2019 : Réunion «bilan» avec la gendarmerie de Bischwiller
01.03.2019 : Réunion du CISPD
01.03.2019 : RV avec la société Système Wolf pour un hall pour l'OSCL
05.03.2019 : Conseil d'école de l'école maternelle
09.03.2019 : Comité consultatif
11.03.2019 : Réunion avec Fibre Alsace pour le déploiement de la fibre
11.03.2019 : Réunion de l'Association Foncière
13.03.2019 : Commission des finances
21.03.2019 : Conseil d'agglomération de Haguenau
25.03.2019 : Réunion avec le cabinet d'architecture Walther pour un hall de stockage pour l'OSCL et les associations
25.03.2019 : Réunion intercommunale Schirrhein – Schirrhoffen

Le rapport de la réunion intercommunale sera présenté au prochain conseil municipal. Dans son allocution de fin de séance, le maire a indiqué qu'il s'agissait probablement de la dernière réunion intercommunale sous cette composition, et a regretté les deux points suivants :

1/ Que la municipalité de Schirrhoffen par l'intermédiaire de son maire n'ait pas accepté le principe de création d'une commune nouvelle, proposée par la commune de Schirrhein dès 2016 permettant de faire des économies d'échelle, permettant de bénéficier d'un bonus financier de l'état et répondant à une forte demande justifiée de la population.

2/ La réticence de la municipalité de Schirrhoffen, avec un sentiment de «frein» de s'engager franchement aux actions et chantiers intercommunaux Schirrhein – Schirrhoffen, portés par la municipalité de Schirrhein.

PROCHAINES REUNIONS

. 29.03.2019 : Assemblée générale de l'OSCL
. 06.04.2019 : Nettoyage de printemps
. 08.04.2019 : Réunion technique avec le service technique Bischwiller
. 08.04.2019 : Réunion du conseil d'administration du CCAS
. 13.04.2019 : Comité consultatif
. 25.04.2019 : Soirée de présentation des plaques de rues par le comité consultatif à 19 h 30 à l'ESC
. 26.05.2019 : Elections européennes